



DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-38 : Marché à procédure adaptée _ Déchèteries intercommunales _ Travaux de mise en sécurité des bennes pour les déchèteries de Valréas et Grignan _ N° 2018/11/84138 Lot 2 : Ferronnerie – serrurerie _ Avenant 2

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT la décision sur délégation du Président n°2019-14 : Marché à procédure adaptée _ Déchèteries intercommunales _ Travaux de mise en sécurité des bennes pour les déchèteries de Valréas et Grignan _ N° 2018/11/84138 Lot 2 : Ferronnerie – serrurerie, attribuant ledit marché à l'entreprise Serrurerie Ferronnerie Fabien LOVISA, sise ZA du Clavon à Valaurie (26230),

CONSIDERANT la décision sur délégation du Président n°2019-14BIS : Marché à procédure adaptée _ Déchèteries intercommunales _ Travaux de mise en sécurité des bennes pour les déchèteries de Valréas et Grignan _ N° 2018/11/84138 Lot 2 : Ferronnerie – serrurerie, corrigeant une erreur de plume dans le montant de la mission s'élevant à 31 503.03€HT soit 37 803.64€TTC.

CONSIDERANT la décision sur délégation du Président n°2019-29, portant sur la signature de l'avenant 1 au dit marché et la fourniture, mise en œuvre et fixation de grilles coulissantes, concernant une plus-value de 5 362.14 euros HT, soit 6 434.57 euros TTC, portant ainsi le marché de travaux initial à 36 865.17 euros HT, soit 44 238.21 euros TTC.

CONSIDERANT que pour faire suite à la pose d'une grille coulissante pour chaque quai de la benne tout venant sur les déchèteries de Grignan et Valréas, il convient d'ajouter les bavettes caoutchoucs correspondantes à cette modification,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 2 au Marché à procédure adaptée _ Déchèteries intercommunales _ Travaux de mise en sécurité des bennes pour les déchèteries de Valréas et Grignan _ N° 2018/11/84138 Lot 2 : Ferronnerie – serrurerie, confié à l'entreprise Serrurerie Ferronnerie Fabien LOVISA, sise ZA du Clavon à Valaurie (26230), pour la fourniture de bavettes caoutchoucs suite à la pose et fixation de grilles coulissantes, ayant pour objet une plus-value de 5 145.04 euros HT, soit 6 174.05 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 42 010.21 euros HT, soit 50 412.26 euros TTC.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 22 MARS 2019

Reçu
Ces7601

ID : 084-200040681-20190319-DP_2019_38-AU

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 19 mars 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

